

Projet de Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 mai, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, Erika QUEMENEUR.

Excusés : VOGEL Jean-Pierre donne son pouvoir à BOUCHAUD Guy, Magdalena VAN DER GIJP donne son pouvoir à Audrey NYS.

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour :

- 1- Validation du dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2024
- 2- Organisation des élections européennes du 09 juin
- 3- Point sur la brocante du 16 juin
- 4- Organisation des marchés de nuit
- 5- Point sur le photovoltaïque
- 6- Point ATD 24 pour la réfection de la mairie
- 7- Affaires diverses

Le Conseil municipal a une pensée émue en hommage à Robert Pichon, ancien conseiller et ami, décédé récemment.

1- Validation du dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2024

Le CM valide le CR à l'unanimité.

2- Organisation des élections européennes du 09 juin

Ouverture du bureau à 8h – Fermeture à 18h

Tenue du bureau de vote par les conseillers municipaux 8h-13h / 13h-18h

Assesseurs pour le dépouillement : M. Bouchaud, R. Gauthier, S. Devaud et M. Nouhaud

3- Point sur la brocante du 16 juin

L'organisation et la gestion des réservations est pilotée par Benjamin NYS, habitué à organiser ce type d'événements. Celui-ci est convié au début du conseil municipal pour l'occasion.

Nous avons pour le moment 23 exposants, soit 110 mètres linéaires. Afin de pouvoir accueillir le plus de monde possible, nous limitons les emplacements à 10 m, l'emplacement étant gratuit, les demandes sont parfois importantes.

La restauration est assurée par la Cabane de la Béchadie.

Marquage au sol le samedi après-midi

Arrêté municipal pour la déviation et interdiction de stationnement dès le vendredi soir.

Affichage / Communication : Tous les conseillers sont invités à mettre des affiches lors de leurs déplacements.

Accueil des exposants à partir de 7h par Benjamin et Erika - Pas de départ en voiture avant 17h.

4- Organisation des marchés de nuit

Point sur les exposants :

L'équipe de Bénévoles AIS tiendra un stand de rôtissoire de jambon car nous n'avons plus d'exposants poisson et canard. Le 24/07 AIS tiendra aussi un stand de glaces (en l'absence de la Ferme de Beausoleil) uniquement présente le 7/08 et une vente de crêpes.

Achat des glaces et tarifs de revente pour le 24/07

Fruits : Arrêt d'activité de M. Méry > Proposition la ferme des petites bottes

Achat de matériel : Gobelets et Barnums – présentation des designs et devis

5- Point sur le photovoltaïque

Le Maire, sa première adjointe Audrey NYS et Pouya MOHTASHAM, conseiller municipal référent au SDE 24, ont reçu mi-mai la société Valeco, porteuse d'un projet d'agrivoltaïsme à proximité de la Colline des âges et du Poteau de Brussy. Les élus ont informé la société des préconisations formulées par le Conseil Municipal fin 2023 auprès de la Communauté de communes sur la question des projets photovoltaïques, notamment la nécessaire cohérence au niveau intercommunal, le souhait de modernisation de nos infrastructures, la nécessité de projets avec une forte dimension citoyenne, bénéficiant à l'ensemble du territoire.

Concernant le projet de Valeco, les études de faisabilité sont en cours sur le site et seront communiquées à la Mairie à l'automne prochain.

La commission Transition écologique de la CCILAP se réunit mardi 4 juin et abordera le sujet des ZAENR (Zone d'accélération des énergies renouvelables). Des réunions publiques seront prochainement organisées établissant le bilan de la production et de la consommation du territoire et recueillir l'avis des habitants du territoire.

6- Point ATD 24 pour la réfection de la mairie

Le projet reliant les 2 bâtiments semble pertinent à l'ATD et des techniciens viennent prochainement procéder aux mesures de faisabilité pour établir des propositions techniques.

7- Affaires diverses

Travaux en cours : Peinture des balustrades et avant toit du Gîte – Constat de travaux supplémentaires à effectuer

Salle d'accueil : nécessaire réfection des balustrades

Gîte : 7 barreaux et planches de rive doivent être changés (non comprise dans le devis initial)

Le Conseil Municipal accepte que le Maire lance ces travaux supplémentaires.

Pour donner suite à des plaintes répétées concernant le stationnement « sauvage » dans le bourg, une signalétique ad hoc doit être mise en place. Présentation du projet de signalétique et du devis correspondant (2500€)

Des remarques de nuisances sonores lors de la location du Cantou ont été adressées à la commune. Ces événements étant ponctuels, l'accueil municipal fera un rappel de « bon voisinage et de bien vivre ensemble » auprès des locataires pour limiter les nuisances.

Plan communal de sauvegarde : évoqué au CM de janvier – Le registre doit identifier les risques sur la commune. Les référents sur la commune pour le SDIS, JP DURAND et Pouya MOHTASHAM, sont chargés de la rédaction du document, en liaison avec le Maire.

Recensement 2025 : Attente du devis de prestation de la poste sinon recours à un agent recenseur habitant de la commune (M.Benjamin NYS qui l'a déjà fait la dernière fois).

Sollicitation de l'Aïga Trail pour accueillir l'arrivée du trail le 12 janvier 2025. Demande de couchages dans la nuit du 11 au 12 à partir de 18h30 et mise à disposition de la salle du Cantou le dimanche. Le Conseil est prêt à accueillir l'évènement moyennant l'application des tarifs habituels du Cantou : (Délibérations du 04.10.2021 et du 07.06.2022)

Salle des fêtes 1 jour : 300€

Couchage : 20€/pers (forfait minimum 15 pers soit 300€)

Charges EDF/ EAU/ CHAUFFAGE selon consommation

La mairie met les barrières à la disposition de l'association communale GAS et prendra les arrêtés de circulation nécessaires.

• Ajout à l'ordre du jour : délibération pour achat de l'épareuse

Le Maire présente plusieurs devis pour une épareuse neuve, car la notre achetée en 2009 commence à avoir de nombreuses pannes.

Le devis de 53 160 € TTC de l'entreprise VAMAT est le mieux disant. Notre ancienne épareuse serait reprise 10 000€.

Le Conseil Municipal valide ce devis et autorise le Maire à le signer le devis VAMAT.

Fin de séance à 22h55